

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Eric Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/b3dd6adb26d3120f50102938>

Date d'obtention : 2023-01-30 14:47:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il existe un protocole de démarches à suivre et une entente avec les policiers afin de bien mener l'intervention. Cela nous permet d'être proactif, d'intervenir dans les limites du légal et d'aller jusqu'au bout afin de cesser la situation donnée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comment procéder afin de mieux aider la victime pour que cesse la situation, mais aussi pour intervenir sur le responsable afin qu'il arrête ce genre de comportement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les images, bien suivre le protocole pour ne pas nuire aux étapes et pouvoir régler la problématique dans les règles de l'art.